Je soussigné WILLEMS A.H., Agent Territorial principal attaché au Territoire de Ruhengeri, remplaçant l'Administrateur Territorial absent déclare qu'à la demande de Monsieur CHAUVEAUX E. Colon à Ruhengeri, agis-sant pour compte de Monsieur SPITAELS, je me suis rendu sur la route de Ruhengeri à Kisenyi, au kilométre 27 environ et y ai fait les constata-tions suivantes:

"Le camion Dodge 03496 appartenant à Monsieur SPITAELS G. Hotelier à Kisenyi, gissait en bas de la route, renversé sur le coté droit, les roues touchant le talus de la route en remblai de 3 m. environ à cet endroit. Le camion ne semble pas avoir beaucoup souffert, mais il nous a été impossible de faire des constatations vu sa position et vu l'ab-sence d'un expert.

Le chauffeur KIKO, Jhon, peorteur du permis de conduire nº 440 déli-vré à Kigali, originaire du village de Isi Kano, Territoire de
Kisumu, Uganda-Kenya, nous déclare: Hier 5 mai 1943, je revenais de
Ruhengeri avec un chargement de fleurs de pyréthre à conduire chez
mon employeur à Kisenyi. Arrivé au bas de la pente et du tournant qui
se trouve à la colline Nyagisozi, au kilom. 27 de la route Ruhengeri
Kisenyi, je vis arriver dans ma direction une camionnette que je sais
appartenir au Chef BUTSHANA du Gishari, cette camionnette allait vers
Ruhengeri, je pris mon extrême droite et j'arrêtai mon camion pour lais
-ser le passage à la camionnette. Tout a coup, j'ai senti que la route
cédait sous mon camion et celui-ci s'est renversé sur le coté droit.

Nous constatons qu'en effet la route a cédé sur une longueur de 5 m; environ et une largeur de I m. Cette route est en remblai de pierres de lave. Elle semble avoir cédé à la suite des grosses pluies qui se sont infiltrées dans la route et au bas de celle-ci.

Monsieur CHAUVEAUX prévient Mademoiselle SPITAELS à Kisenyi et la char--ge d'envoyer un mécanicien pour retirer le camion de sa position renversée.

Je jure que le présent P.V. est sincérea

Nyagisozi) le 6 mai 1943 L'Agent Territorial WILLEMS

Alley



Je soussigné WILLE S A.H. Agent Territorial principal attaché au Territoire de Ruhengeri, remplaçant l'Administrateur Territorial absent déclare qu'à la demande de Monsieur CHAUVEAUX E. Colon à Ruhengeri, agis-sant pour compte de Monsieur SPITAELS, je me suis rendu sur la route de Ruhengeri à Kisenyi, au kilométre 27 environ et y ai fait les constatations suivantes:

" Le camion Douge 03496 appartenant à Monsieur SPITAELS G. Hotelier à Kisenyi, gissait en bas de la route, renversé sur le coté droit, les roues touchant le talus de la route en remblai de 3 m. environ à cet endroit. Le camion ne semble pas avoir beaucoup souffert, mais il nous a été impossible de faire des constatations vu sa position et vu l'ab-sence d'un expert.

Le chauffeur KIKO, Jhon, peorteur du permis de conduire nº 440 déli-vré à Kigali, originaire du village de Isi Kano, Territoire de
Kisumu, Uganda-Kenya, nous déclare: Hier 5 mai 1943, je revenais de
Ruhengeri avec un chargement de fleurs de pyréthre à conduire chez
mon employeur à Kisenyi. Arrivé au bas de la pente et du tournant qui
se trouve à la colline Nyagisozi, au kilom. 27 de la route Ruhengeri
Kisenyi, je vis arriver dans ma direction une camionnette que je sais
appartenir au Chef BUTSHANA du Gishari, cette camionnette allait vers
Ruhengeri, je pris mon extrême droite et j'arrêtai mon camion pour lais
-ser le passage à la camionnette. Tout a coup, j'ai senti que la route
cédait sous mon camion et celui-ci s'est renversé sur le coté droit.

Nous constatons qu'en effet la route a cédé sur une longueur de 5 m; environ et une largeur de I m. Cette route est en remblai de pierres de lave. Elle semble avoir cédé à la suite des grosses pluies qui se sont infiltrées dans la route et au bas de celle-ci.

Monsieur CHAUVEAUX prévient Mademoiselle SPITAELS à Kisenyi et la charg--ge d'envoyer un mécanicien pour retirer le camion de sa position renversée.

Je jure que le présent P.V. est sincére

Nyagisozin le 6 mai 1943 L'Agent Territorial WILLEMS

Alley

RUANDA-URUNDI . 465/E
SERVICE DES FINANCES
RECETTE DES IMPOTS (e 22.5.43) RECETTE DES IMPOTS (e 22.5.43)
No 577/Rec. Rip par lette n° 36f. Objet:
Objet:
Recouvrements poursuites.
Transmis à Monsieur l'Huissier à Ruhenger
2 commandement à charge de Mr.
sommation a charge de Mr.
à
pour obtenir paiement de la somme de frs.
I. P. 194 3 art.
,
Facture nº du
bordereau de recouvrement T.M.
Usumbura, le 17 mai 194 3
Le Receveur des Impôts,
zeel

Baeledor b. Marin I.P. 1943. art. 282 à 284 4.675,75 Lli Sonyi. " " 273 I.808,-